LA LIBERTÉ

ADMINISTRATION ET RÉDACTION
Grand'Rue, 13, Fribourg (Suisse)

ANNONCES
Agence de publicité Haasenstein et Vogler
144, Place de l'Hotel-de-Ville, 144

ABONNEMENTS

	Suisse	Etranger
Trois mois . .	Fr. 4 —	Fr. 7 —
Six mois . . .	« 6 50	« 13 —
Un an	« 12 —	« 25 —

ANNONCES

	Annonces	Réclames
Canton, la ligne 15 cent.		
Suisse, « 20 «		50 cent.
Etranger, « 25 «		

Un numéro du journal : 5 centimes

SAMEDI 20 FÉVRIER 1897
51 — *Saint Eucher*, évêque — 314
Numéro 41
VINGT-SEPTIÈME ANNÉE

Courage donc, chers Fils, et agissez virilement, pleins de confiance en Dieu dont vous servez la cause, appuyés sur les doctrines de cette Chaire apostolique à laquelle a été confié l'enseignement suprême.
(BREF DE PIE IX A LA *Liberté.*)

O. I. X.

Nous avons constaté avec plaisir que, dans le ministère que vous exercez, vous vous proposez d'adhérer fermement aux conseils que le Saint-Siège a donnés aux écrivains catholiques.
(BREF DE LÉON XIII A LA *Liberté.*)

M. V. X.

La Presse est une œuvre pie d'une utilité souveraine. (PIE IX.)

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Service de l'Agence télégraphique suisse

La Canée, 19 février.

Le colonel grec Vassos a décidé d'attaquer et d'occuper différents poins stratégiques. Le major Contantidés marche aujourd'hui contre Voukolies, où une compagnie de Nizams est cernée. On n'a aucune nouvelle de son arrivée, bien que plusieurs personnes assurent qu'elles ont entendu la fusillade.

La Canée, 19 février.

Tous les consulats de Grèce en Crète ont amené hier leur pavillon.

La garde du consulat général de Grèce, composée de soldats de marine, a été retirée, sur l'ordre du commandant en chef des escadres et malgré les protestations du consul.

Salonique, 19 février.

Les premières *troupes turques sont parties* pour la frontière grecque. Les envois successifs de troupes vont être accélérés.

Constantinople, 19 février.

Le Sultan a envoyé en Crète Karatheodori pacha, ancien gouverneur général de l'île.

Athènes, 19 février.

Suivant le vice-consul d'Autriche à Heraklion, une rixe aurait éclaté dans cette ville. De Sitia on dément les massacres de musulmans par les chrétiens.

Les marins grecs qui gardaient le consulat grec de la Canée ont été remplacés par des marins des puissances.

Paris, 19 février.

On assure de bonne source que le gouvernement anglais a déclaré qu'il considère comme simplement prématurée la proposition de l'Allemagne d'établir le blocus du Pirée.

Athènes, 19 février.

On apprend de source autorisée qu'un attentat était préparé contre le roi ; une révolution était imminente, quand le roi a ordonné le départ de la flotille, donnant ainsi satisfaction à l'opinion publique.

Saint-Pétersbourg, 19 février.

Dans les cercles diplomatiques, on croit à une *solution pacifique de la question crétoise.*

Athènes, 19 février.

Une séance intéressante a eu lieu hier soir à la Chambre grecque.

M. *Delyannis, membre du Cabinet,* déclare n'avoir pas reçu d'une manière authentique la nouvelle d'après laquelle les troupes turques *auraient quitté la Crète.*

M. *Stais* demande ce que compte faire le gouvernement si l'information se vérifie et quelle attitude il compte prendre en présence de l'abaissement du pavillon des consulats helléniques.

M. *Delyannis* répond qu'il cherche à connaître les motifs qui ont dicté la conduite des puissances.

M. *Ralli* dit que l'abaissement des pavillons constitue évidemment une reconnaissance de l'occupation hellénique.

M. *Deligeorgis* approuve ce point de vue.

M. *Theasthis* demande le rappel immédiat du conseil grec de la Canée ; il n'y a plus de raisons pour maintenir un agent dans cette ville.

M. *Delyannis* déclare que des résolutions ont été prises, mais qu'il ne peut pas encore les communiquer à la Chambre. Le gouvernement devra insister pour une politique d'action ; il a été envoyé au consul de Grèce à la Canée des instructions portant que les quatre villes occupées par les puissances ne le sont pas pour le compte de la Turquie ; en conséquence, ces villes sont territoire grec comme le reste de l'île.

Athènes, 19 février.

Un ordre du colonel Vassos recommande d'éviter la *rencontre avec les équipages des puissances* ; il promet aux musulmans protection égalité et respect de leur religion ; il punira sévèrement les violences contre les musulmans. Les soldats turcs qui se rendront seront désarmés et renvoyés en Turquie.

Berlin, 19 février.

On lit dans le *National Zeitung* de ce matin : Des signes certains font croire qu'on va recourir en Orient à des atermoiements. On saura très prochainement si la manifestation des intérêts particuliers de l'Angleterre n'a pas troublé l'unanimité des puissances.

Si l'Angleterre reprend une politique *personnelle, elle signifiera non seulement* l'avortement d'une politique basée sur la conformité des intérêts anglais avec ceux des autres puissances, mais encore cela éclairera tout-à-fait les dessous de l'aventure grecque.

Berne, 19 février.

Les recettes du Jura-Simplon se sont élevées en janvier 1897 à 1,904,000 fr. contre 1,846,067 fr. en janvier 1896.

Les dépenses ont été de 1,216,000 francs contre 1,137,543.

L'excédent des recettes est de 688,000 fr. contre 708,524.

Schwyz, 19 février.

Les recettes de la Compagnie du Nord-Est se sont élevées, en janvier 1897 à 1,653,500 fr. les dépenses à 1,044,000 fr. L'excédent des recettes sur les dépenses est de 609,500 fr.

Zurich, 19 février.

Cette nuit est mort, à l'âge de 69 ans, M. Dominique de Reding, homme d'affaires très expérimenté et propriétaire de plusieurs domaines dans le canton de Vaud.

Les fastes de la diplomatie

Elle est belle, elle est propre l'histoire de la diplomatie européenne dans cette malheureuse question d'Orient toujours ouverte, toujours saignante.

Pendant des mois, elle a vu tomber des milliers de têtes chrétiennes, elle a vu un peuple entier martyrisé, elle a vu périr dans les tourments les plus affreux, des vieillards désarmés, des prêtres, des moines, elle a vu massacrer des enfants et des femmes. Elle a vu tout cela, et pas un seul marin n'a été débarqué à Constantinople pour montrer au Sultan que l'Europe chrétienne n'entend pas laisser exterminer ainsi nos frères, laisser anéantir un peuple qui avait cru aux réformes promises par les chancelleries.

Dix-huit mois durant, les puissances ont délibéré. Dix-huit mois durant, les ambassadeurs ont échangé des notes avec la sublime Porte, ont fait au Padischah des représentations platoniques dont le Grand-Turc se moquait, ont entassé des monceaux de paperasses, pendant que les hordes musulmanes entassaient des monceaux de cadavres en Arménie et dans les rues de Constantinople.

Et lorsque les tueries ont recommencé en Crète, ces mêmes puissances ont encore *délibéré.*

Les principales villes de la malheureuse île étaient en flammes ; les musulmans pillaient et saccageaient les maisons ; la population chrétienne affolée se précipitait vers les navires européens pour y trouver un refuge ; les soldats turcs tiraient sur les gens désarmés qui s'enfuyaient, traquaient les pauvres Candiotes, outrageaient les femmes. Cela se passait en face des escadres européennes qui mouillaient en rade. Les marins consternés, raconte le P. Charmetant, entendaient la fusillade, assistaient à l'*incendie des villes et des campagnes* dont les flammes empourpraient le ciel pendant la nuit. Spectateurs navrés, ils attendaient, pour agir, des ordres, *qui ne venaient pas.*

Car la diplomatie délibérait...

Voici enfin un vaillant peuple qui se lève. La Grèce mobilise son escadre pour venir au secours des Crétois. Le prince Georges fait voile vers Candie, avec l'ordre de délivrer l'île du joug musulman, et tous les peuples d'Europe, hors les diplomates, battent des mains à l'énergie du peuple d'Athènes.

Alors, tout à coup, la diplomatie ne délibère plus. Elle débarque ses marins ; elle signifie à l'armée grecque de ne pas avancer ; elle menace la Grèce du blocus ! Les escadres des grandes puissances servent enfin à quelque chose ; les cuirassés montrent une bonne fois la gueule de *leurs canons. Ah ! c'est qu'il s'agit* maintenant de protéger... l'intégrité de l'empire ottoman ; il s'agit de garder les possessions conquises sur la chrétienté par les disciples de Mahomet ; il s'agit de sauver la tête des bourreaux de l'Arménie.

Oh ! oui, elle est propre la diplomatie européenne. Il est sublime ce « concert des puissances », ce syndicat des chancelleries, qui prend parti pour un tyran sanguinaire contre une brave nation chrétienne.

Et pourtant, cette triste diplomatie n'a pas l'excuse d'ignorer ce qui s'est passé en Turquie. Les documents officiels que le gouvernement français vient de publier dans le *Livre jaune* distribué aux députés confirment solennellement tout ce que la voix publique a raconté au sujet des abominations commises par les Turcs. Non seulement nous y trouvons la confirmation nette et précise des atrocités que les Kurdes ont fait subir aux Arméniens, mais nous y voyons encore la preuve irrécusable de la complicité des troupes régulières et des agents officiels du gouvernement ottoman.

Le *Livre jaune* du gouvernement français met également sous nos yeux l'histoire lamentable des démarches impuissantes de la diplomatie, le spectacle humiliant de ces grandes puissances sollicitant le Grand-Turc d'être sage, d'être réformateur, mais n'obtenant que des réponses évasives et dilatoires, sans que la patience de ces macabres chancelleries soit lassée, sans que leur longanimité perde pied en face des atrocités qui se renouvellent.

Cen'était vraiment pas la peine d'avoir dix millions d'hommes sous les armes pour arriver à faire berner toute l'Europe par le Grand-Turc !

Ah ! quelle belle veste la Grèce a taillée à cette diplomatie russe, anglaise, française, autrichienne, italienne et *tutti quanti !* Quel vaillant coup d'épée elle a donné dans cette trame d'intrigues sourdes, d'embûches à la Machiavel, d'habiletés félées, de jalousies vieillotes et de balançoires écœurantes.

L'intervention hellénique met les puissances au pied du mur. On verra bien si elles oseront maintenir leur dogme de l'intégrité de l'empire ottoman. La Grèce a pour elle le sentiment populaire européen. Elle en a conscience ; elle va de l'avant, enflammée par de généreuses résolutions. Non, l'Europe chrétienne ne la laissera pas écraser par le Turc. Au besoin, les peuples entreprendront une croisade pour lui venir en aide ; il se trouvera bien quelque terre neutre, une terre non infestée par la diplomatie pour servir d'abri à la formation d'une armée de volontaires.

Veut-on savoir à quoi tient, en somme, l'intégrité de l'empire ottoman, et d'où vient le droit perpétuel que la diplomatie assure au Grand-Turc de massacrer les chrétiens ? C'est bien simple : la Turquie est la cliente de la haute finance ; les banquiers possèdent sur elle près de deux milliards de titres. Comment voulez-vous qu'on laisse péricliter un empire qui a tant de dettes ? Que deviendraient les créanciers, ces gros banquiers de Vienne, Londres et Paris, *ces Rothschild* qui sont en même temps les prêteurs des gouvernements européens ?

Voilà le secret. L'Europe est aujourd'hui entre les mains des syndicats de banque. L'argent ! Tel est le mobile supérieur qui gouverne la politique de la diplomatie actuelle et qui a remplacé l'idée morale du commencement de ce siècle, le souffle poétique qui inspira les Orientales et les Messéniennes au temps de Charles X et de la bataille de Navarin. L'argent !

Voilà ce que la civilisation utilitaire moderne a substitué à la grande idée chrétienne du moyen âge, à la foi qui poussait les croisés à s'armer pour la délivrance du tombeau du Christ.

O saint Louis, ô Richard Cœur-de-Lion, ô Lusignan, Godefroid de Bouillon, Sobieski, Jean de Hunyade, vous tous héros des âges catholiques, quelle n'est pas votre grandeur et votre sublimité à côté des diplomates qui protègent le Grand-Turc pour sauver la caisse !

Quant à la Grèce, honneur à son initiative, à son courage ! Elle s'est souvenue de Navarin, que dis-je ? Un souffle des épopées antiques a passé sur elle ; les souvenirs grandioses de Marathon, de Salamine et des Thermopyles ne sont pas morts. Qu'ils revivent ! Et qu'on voie, *sans trop tarder*, l'envahisseur asiatique repasser l'Hellespont.

L'entrée en campagne des Hellènes ne laisse pas d'autre issue honorable aux puissances que d'en finir avec Abdul-Hamid et son empire. Qu'on fasse une rente au Sultan, comme les Anglais l'ont fait pour Arabi-Pacha et les Français pour Ab-del-Kader, et qu'on lui donne une opulente retraite en Asie. La question de Constantinople est facile à régler. Puisqu'on a peur de voir le czar de Russie entrer à Sainte-Sophie et ceindre le sceptre des anciens Césars, que l'on constitue une Confédération des peuples chrétiens échappés au joug de la Turquie, une espèce de république fédérative, sous la suzeraineté nominale du roi Georges de Grèce que l'on installerait à Constantinople. Nous aurions ainsi une restauration de l'ancien empire romain d'Orient ; cela ne ferait ombrage à personne ; la jalousie des grandes puissances serait calmée, aucune d'elles n'étant appelée à prendre un morceau du gâteau ottoman.

Mais nous craignons beaucoup que *cette bonne idée n'entre pas dans la tête* des diplomates.

L'ASSURANCE EST FAITE

C'est du moins ce que nous annonce M. Favon, retour de la session de la Commission *fédérale des assurances.* « Cette fois, dit-il, je puis le dire haut et sans réserve, avec une joie que partageront les bons citoyens : *l'assurance obligatoire contre les accidents et la maladie est faite.* Les dernières difficultés sont levées, les derniers obstacles sérieux écartés ; il ne reste à régler que des questions de détail qui n'arrêteront personne. »

Cette déclaration de M. Favon est d'une importance qui n'échappera à personne. Serait-il donc vrai que les projets Forrer tant combattus ont été corrigés et amendés à tel point qu'aucune opposition ne leur sera faite ? Il le semblerait à voir l'accord qui s'est produit au sein de la Commission. « Tous, dit M. Favon, tous, centralistes, fédéralistes, radicaux, conservateurs, ultramontains, gens du Nord et du Sud, de l'Est et de l'Ouest, sont sincèrement désireux de voir la réforme aboutir et s'efforcent d'adoucir les antagonismes. Dans ces conditions, il aurait fallu bien de la malchance pour ne pas s'entendre, et on s'est entendu..... M. Forrer, qui avait pris le temps de réfléchir, s'est franchement résolu aux concessions légitimes réclamées par la Suisse romande. Si les auteurs du projet de Banque d'Etat avaient procédé de cette *façon, le lac suisse* aurait compté une tempête de moins. »

Enfin, les déclarations nettes et catégoriques des représentants des mutualités de la Suisse romande ont achevé de sceller l'accord.

Laissons M. Favon nous peindre la séance mémorable où cet accord s'est conclu :

C'est lundi, à quatre heures, que la commission a entendu MM. Gavard, conseiller aux Etats, représentant de la Fédération des Sociétés mutuelles de Genève, Correvon, juge cantonal, à Lausanne, Latour, instituteur à Corcelles, Favre, préfet de Neuveville, délégués

de la Fédération romande. La séance a eu lieu dans l'admirable salon blanc et or de l'hôtel Dupeyrou ; l'assemblée avait un air solennel de diète ou de conseil des doges, et en réalité ce qui s'est passé là n'était point ordinaire ; c'était la rencontre de la Suisse romande et de la Suisse allemande sur le terrain de l'économie sociale moderne, et leur engagement réciproque de travailler ensemble, sans arrière-pensée et sans rivalité, à la grande œuvre de la solidarité nationale.

Les représentants des mutualistes romands se sont déclarés prêts à se rallier aux projets d'assurance obligatoire de M. Forrer et à les soutenir de toutes leurs forces aux trois conditions suivantes :

1° *L'administration de l'Assurance maladie sera confiée aux cantons, sous la direction et le contrôle de la Confédération.*

2° *La disposition draconienne qui supprime toute caisse libre mettant en péril l'existence d'une caisse publique, disparaîtra de la loi.*

3° *Les caisses libres auront le droit de recevoir des assurés soumis à l'obligation.*

Ce sont les propositions de la fédération genevoise, transmises à la Commission, dans sa session de février 1896, par un office de M. Gavard, son président, et appuyées par M. Favon.

M. Forrer s'est déclaré d'accord ; le Conseil fédéral ne fera aucune opposition ; tout est donc aplani, et on peut affirmer que, dans ces conditions, la Suisse romande donnera au projet une imposante majorité.

Un point sombre, c'était la question financière. Où trouver l'argent ?

Eh bien ! l'argent est trouvé. M. Favon nous fait une confidence sensationnelle :

Le Conseil fédéral déclare officiellement, par la bouche de M. Deucher, sur le rapport de M. Hauser, que si la dépense annuelle ne dépasse pas cinq millions, la Confédération peut y faire face avec ses ressources normales, sans aggravation des tarifs douaniers, sans monopole, sans nouvel impôt. On peut même prévoir que la somme disponible augmentera chaque année, de manière à permettre de soulager les besoins croissants. Vous pouvez juger de l'effet produit par cette déclaration. Dans ces conditions, avec l'accord des deux races, il n'y a plus qu'à déployer la voile ; la bonne brise du progrès, de l'union, de la prospérité nous pousse au port, et un écueil inconnu peut seul faire chavirer le bateau qui porte l'assurance et sa fortune.

Acceptons-en l'augure.

CONFÉDÉRATION

Les risques de guerre. — M. Meylan, correspondant fédéral de la *Revue* de Lausanne, lui écrit de sa bonne encre :

La *Zuricher Post* a voué une haine féroce à M. Droz, ancien membre du Conseil fédéral, à propos de son attitude dans un certain nombre de questions fédérales, notamment dans celle de la Banque d'Etat.

Le journal zuricois reproche à M Droz de parler des risques de guerre, et il dit que, si une guerre éclatait, la première dégringolade serait celle des bureaux internationaux.

C'est là une conjoncture absolument erronée ; les bureaux en question ont déjà passé par les risques de guerre. Le bureau international télégraphique, dont le chef vient de mourir, a été créé en 1868 ; pendant la guerre franco-allemande, il a continué à fonctionner et il n'est venu à l'idée d'aucun Etat de prononcer sa dissolution ou de refuser à payer les quote-parts pour son entretien. Le bureau international des postes créé en octobre 1874 existait déjà lorsque la guerre d'Orient en 1877 a éclaté et il a fonctionné très régulièrement jusqu'à ce jour. Il ne viendrait à l'idée d'aucun Etat de dénoncer les conventions existantes et de proposer la suppression de ces offices pacifiques.

Ce qui résulterait d'un cas de guerre générale ou localisée serait surtout déplorable pour le billet de la Banque d'Etat, dont la valeur repose sur les épaules d'un colosse aux pieds d'argile.

On se figure aisément, non pas l'embargo sur les caisses, mais la dépréciation de la valeur d'un morceau de papier, n'ayant pas sa contre-valeur métallique dans les caisses. La Confédération serait-elle en mesure de rembourser pour 200 millions de valeurs fiduciaires alors que nos huit divisions mobilisées coûteraient plus d'un demi-million par jour et qu'il n'existe en réserve qu'un chiffre insignifiant de millions dans les caveaux du Palais fédéral ? C'est alors que le spectre du cours forcé prendrait rapidement tout le caractère d'une nécessité inévitable.

Les bureaux internationaux se borneraient à attendre que l'orage fût passé, mais nos valeurs ne pourraient en faire autant ; elles seraient entraînées dans la déroute générale.

On vient, à propos de l'alarme de Crète, d'avoir un avant-goût de la chose ; nos actions de banque, chemins de fer, entreprises industrielles et autres, ont subi une dépréciation qui aurait pu tourner en dégringolade et on s'imagine qu'en cas de crise le respect du billet d'Etat conjurerait toutes les paniques !

En 1870, le bureau international des télégraphes continua son petit train-train ordinaire, tandis que l'or disparaissait du pays, à tel point qu'on dut tarifier la livre sterling. Après l'exode de l'or, c'eût été le cours forcé et ses charmes dont nos voisins de France ont gardé le cuisant souvenir, alors qu'on payait 5 à 6,000 livres un abonnement de six mois à la *Gazette de France*.

Une nouvelle numérotation des heures. — Une conférence des directeurs des Compagnies de chemins de fer d'Europe a eu lieu à Vienne au mois de décembre 1896 pour établir l'horaire général des correspondances internationales pendant le service d'été 1897. Cette assemblée a décidé d'inviter toutes les directions des Compagnies de chemins de fer à demander à leurs gouvernements respectifs l'autorisation de numéroter les heures de 1 à 24 au lieu de 1-12, comme cela se pratique actuellement partout sauf en Italie, où la nouvelle numérotation est déjà admise par les administrations des voies ferrées.

Cette innovation doit, d'après ses promoteurs, simplifier considérablement le service.

Les Compagnies de chemins de fer suisses ont l'intention d'adresser une requête au Conseil fédéral dans le but d'obtenir l'autorisation en question, mais jusqu'à présent le Conseil fédéral n'a pas été nanti officiellement de la question.

Si les chemins de fer suisses sont autorisés à adopter la nouvelle manière de compter les heures, la poste et les télégraphes ne tarderont pas à l'introduire aussi.

La Belgique introduit la nouvelle numérotation à partir du 1er mars prochain.

Du sévère au plaisant. — On aurait tort de croire que la question soumise à la votation du 28 février est un aride sujet d'étude. On y passe au contraire très facilement, comme Boileau le conseille, « du grave au doux, du plaisant au sévère » et vice-versa.

Voici, par exemple, un instituteur de Neuchâtel, excellent radical, M. Hullinger, qui annonce, comme l'avait fait déjà M. Hirter, qu'il est prêt à prendre la responsabilité entière de toutes les conséquences du projet concernant la création d'une Banque d'Etat de la Confédération.

Le vaillant pédagogue porte ainsi un coup terrible aux adversaires de cette institution. Ceux ci ne doivent plus rienavoir à objecter. En cas de guerre, de crise financière, de ruine, M. Hullinger se charge de tout.

L'exercice de l'avocatie. — Le Tribunal fédéral, à l'unanimité, a déclaré fondé le recours de M. Peleghaar, avocat à Lausanne, contre la décision du Tribunal cantonal vaudois qui lui avait refusé l'autorisation de plaider au barreau vaudois. Le Tribunal fédéral se base sur le fait que le recourant, ayant subi les examens d'Etat dans le canton de Thurgovie, est qualifié pour exercer la profession d'avocat dans le canton de Vaud.

NOUVELLES DES CANTONS

La démission d'un conseiller d'Etat à Neuchâtel. — Le *National suisse* confirme la démission de M. Petitpierre-Steiger, directeur des Finances du canton de Neuchâtel.

Ce magistrat vient d'adresser aux membres du Grand Conseil une brochure dans laquelle il motive sa démission. M. Petitpierre envisage l'état des finances du canton de Neuchâtel comme étant fort précaire, et il ne veut pas coopérer à de nouvelles dépenses. C'est pourquoi il se retire. Voici comment il termine son manifeste :

Il est indiscutable que nous aurons une augmentation de dépenses que nos recettes actuelles ne pourront pas parfaire ; la différence constituera une aggravation de nos déficits.

Aux dépenses indiquées viendront s'ajouter à courte échéance un chemin de fer Hauts-Geneveys-Dombresson et le tronçon Chambrelien-Noiraigue.

On parle vaguement encore d'une subvention de 100,000 fr. au Jura-Simplon.

En 1898 nous aurons, je dis probablement, à emprunter une somme que je réduis à 5,000,000 de fr. à 3 %, ce qui représentera une dépense annuelle de 150,000 francs, à laquelle il y aura lieu d'ajouter, si la Banque de la Confédération est votée, une diminution de recettes minimum de 100,000 francs. Total, 250,000 francs.

Je laisse de côté nos déficits budgétaires, puisqu'il m'a été répondu que ces déficits se transformaient *en bonis* à la reddition des comptes.

Monsieur le Président et Messieurs,

Le Grand Conseil m'a appelé, il y a près de 17 ans, au service de la République. Le 3 août 1880, on me confia le Département des Finances. Aujourd'hui, je ne me sens plus suffisamment de force et d'énergie pour diriger ce Département. Vous me permettrez, Monsieur le Président et Messieurs, de demander ma retraite et de me mettre au bénéfice de l'art. 15 de la loi sur l'organisation du Conseil d'Etat ainsi conçu :

« Tout membre du Conseil d'Etat est libre « de donner sa démission, mais elle n'est défi- « nitive qu'après avoir été communiquée au « Grand Conseil ».

Il arrive un temps où un administrateur est débordé ; il doit alors faire place à une force nouvelle, à des conceptions qui diffèrent des siennes. Le pays ne peut qu'y gagner.

Je présenterai les comptes de l'exercice de 1896 et vous prie, Monsieur le Président et Messieurs, de porter ma démission de conseiller d'Etat à l'ordre du jour de la session de mai.

Cette démission cause une certaine émotion. On pense que les attaques de la presse radicale contre le récent article du directeur des Finances ne sont peut-être pas étrangères à sa détermination.

Zoug et l'importation italienne. — Hier jeudi, au Grand Conseil de Zoug, le groupe agricole a demandé au gouvernement de retirer l'autorisation qu'il avait accordée pour l'importation du bétail italien destiné à l'abattage. Après une vive discussion, qui a duré plusieurs heures, le Grand Conseil a approuvé, par 20 voix contre 19, l'attitude du gouvernement.

Un conseiller d'Etat désavoué. — On se rappelle que, dernièrement, dans une assemblée radicale, M. Schmid, directeur des finances du canton de Lucerne, représentant de la minorité radicale au gouvernement, avait déclaré que la nouvelle Banque d'Etat de la Confédération ne porterait aucun préjudice aux finances cantonales.

Une interpellation a eu lieu au Grand Conseil lucernois à ce sujet.

MM. Wyniger et consorts ont demandé ce que le gouvernement pensait des déclarations de M. Schmid. M. Walther, président du Conseil d'Etat, a déclaré que le gouvernement ne partage pas la manière de voir optimiste de M. Schmid sur les conséquences qu'aurait, au point de vue des finances de l'Etat, le projet de la Banque d'Etat de la Confédération. Les interpellants se sont déclarés satisfaits, puis la clôture de la session a été prononcée.

FAITS DIVERS CANTONAUX

Une chute. — Mardi, à Neuchâtel, une fillette de cinq ans, nommée Borel, est tombée d'un cinquième étage. Après avoir traversé un avant-toit dans la cour, elle arriva sur un tas de tourbe, où on l'a relevée dans un état qui inspire des craintes à ses parents.

Un meurtre à Einsiedeln. — Mercredi, à Feuzisberg, près d'Einsiedeln, un ancien aubergiste, Auguste Hœfli, ivrogne invétéré, passait près de la maison de sa femme en proférant des menaces. Son beau-frère, le sieur Kælin, les entendit. Il tira sur Hœfli deux coups de fusil chargé à grenaille. Hœfli tomba grièvement blessé. Il a été transporté à l'hôpital d'Einsiedeln.

ÉTRANGER

La gravité des événements d'Orient

Il devient de plus en plus visible, depuis le voyage de Nicolas II, à Paris, que les grandes puissances vivent dans l'attente d'événements majeurs, prochains, inéluctables. L'observateur habitué à suivre les mouvements de presse, à en discerner l'origine et les tendances, a la sensation que, depuis quelque temps, il s'échange entre les diplomaties de l'Europe, quelque chose comme des mises en demeure courtoises, mais renouvelées.

Il apparaît à un œil tant soit peu exercé que les gouvernements, pressés de se prononcer, sondent l'opinion publique, ou la préparent à des solutions propres à la hâter, et que si le règlement des questions les plus urgentes, les plus brûlantes, est encore suspendu par leurs mystérieux pourparlers, c'est qu'il y va pour chacun d'eux d'une partie décisive, et qu'ils hésitent devant l'effrayant inconnu.

Les journaux français les plus vraisemblablement inspirés ou informés par les quelques hommes, président, ministres, diplomates, qui sont dans le secret des dieux, ont une façon de poser les questions particulièrement significative. A n'en pas douter, nos dieux sont anxieux. Le secret commence à leur peser. Ils ont hâte d'en partager la responsabilité. Car les voilà qui font au public des demi-confidences, comme pour l'inviter discrètement à exiger plus de lumière, à empêcher un dénouement qu'ils pressentent une faute qu'ils redoutent.

On peut résumer de la sorte tous les articles qu'ont suggérés, à Paris, le dernier soulèvement de la Crète et la brusque initiative de la Grèce.

Voilà le premier coup de tocsin. Sauve qui peut !

Il est évident que le concert des grandes puissances dans l'inertie, en présence des suprêmes convulsions de « l'Homme malade »

---

25 FEUILLETON DE LA *LIBERTÉ*

LES COMPAGNONS DU SPHINX

PAR

HENRY DE BRISAY

— Ton père est mort, dit-il d'une voix terrible, et c'est moi qui l'ai tué !

Les hommes de la barque qui étaient entrés aussi eurent de gros rires.

— Ah ! sainte Vierge ! nous sommes perdues ! s'écria Fanchette.

CHAPITRE IV

SUITE DU JOURNAL DE JEANNE

A ce moment de la lecture, Penneler devint si pâle que Mathieu Glas, qui l'observait, crut qu'il allait encore perdre connaissance et s'approcha vivement de lui.

Mais il arrêta son ami d'un geste et dit à Roland d'une voix faible :

— Continuez, je vous en prie.

Le commandant reprit sa lecture.

« Ah ! sainte Vierge ! nous sommes perdues ! s'écria Fanchette. »

Le misérable s'approcha de moi et, me prenant le poignet, me dit d'une voix sifflante :

— Tu es en mon pouvoir et personne au monde ne t'arrachera de mes mains. Tu es désormais mon otage, ma garantie, et si mes ennemis tentent quelque chose contre moi, c'est toi qui paieras à leur place.

Chose singulière, cet homme qui venait de me dire que mon père était mort, je ne pouvais pas le croire. Si mon père n'avait plus existé, il me semble que mon cœur me l'aurait révélé, et pourtant quand Larcher m'avait annoncé la terrible nouvelle, j'étais demeurée presque insensible.

Après avoir regardé si les barreaux de la fenêtre étaient solides, et s'être assuré que la serrure de la porte était en bon état, il se retira et me laissa seule avec ma pauvre servante.

Nous passâmes toute la nuit à pleurer dans les bras l'une de l'autre, mais quand le petit jour vint, j'avais un peu repris courage et j'envisageai la situation avec plus de calme. Pourtant, tout était mystère pour moi dans cette horrible aventure : ainsi je ne comprenais pas bien dans quel but Larcher m'avait enlevée, et pourquoi, lui qui semblait si lié avec mon père, était devenu son ennemi acharné.

Mais une certitude me consolait : malgré les horribles paroles de Larcher, j'étais sûre que mon bon petit père existait encore, et je ne doutais pas qu'il ferait tout au monde pour me sauver.

De ma fenêtre, on découvre un triste paysage : une lande brûlée qui monte jusqu'à la falaise parmi des pierres grises, et plus loin, c'est la mer hérissée de rochers monstrueux, et derrière, on aperçoit une côte sombre et sans verdure où l'on ne distingue nulle trace d'habitations.

On se croirait dans un pays sauvage.

J'ignore où je suis. Je sais pourtant que nous ne sommes pas loin de Saint-Malo, puisque nous n'avons pas navigué plus de deux heures. Vers midi, un homme est venu nous apporter notre repas composé d'œufs et de laitage. Notre pain est bis, mais assez bon. Comme boisson, nous avons du cidre.

Dans la journée, le même individu est venu nous ordonner de sortir. Sous sa surveillance, nous nous sommes promenées dans l'île durant une heure. Au large, je voyais passer des navires... Le soir, après avoir fait notre prière, nous nous sommes couchées et nous avons dormi d'un sommeil lourd.

. . . . . .

Les jours passent, toujours semblables.

Fanchette est bien abattue, et sa mélancolie ne fait que croître.

Pour changer ses idées, je lui ai mis en tête des projets d'évasion, bien que je ne croie guère à leur réussite.

La pauvre fille n'a pas paru s'intéresser beaucoup à mes plans. Pourtant cela l'occupe.

Nous avons d'abord pensé à jeter à l'eau une bouteille contenant sur le lieu de notre prison des indications aussi précises que possible, et demandant un prompt secours.

Nous avons rêvé aussi de nous débarrasser de notre gardien pendant une promenade. Fanchette proposait de le pousser tandis qu'il longeait la falaise ; moi, je voulais le bâillonner tout simplement. Nous nous serions ensuite emparées de la chaloupe qui était dans la crique, et nous aurions été bientôt rendues à terre. Malheureusement, nous n'avions ni l'une ni l'autre aucune idée de navigation, et nous risquions fort de périr dans les flots après avoir échappé aux mains des bandits.

Plusieurs fois, je rencontrai Larcher au cours de nos tristes promenades. Il ne me parlait pas, mais il me regardait avec des yeux méchants qui me faisaient trembler.

Je ne crois pas qu'il y ait jamais plus de trois hommes dans l'îlot. Une seule fois j'ai vu six ou huit hommes que la chaloupe venait d'amener, mais on me fit rentrer tout de suite dans le vieux fort.

Ce matin Lancher est entré dans notre prison.

— Préparez-vous, m'a-t-il dit rudement, vous allez quitter l'île. Vous n'êtes plus en sûreté ici.

— Mais, Monsieur, lui dis je, quel mal vous ai-je fait ? Dites-le moi, je vous en prie, puisque je puis enfin vous parler.

Il me regarda longuement et répliqua :

— Je fais ce que je dois faire, tu n'as pas besoin d'en savoir plus long. Rappelle-toi pourtant que je te hais et que si je n'avais pas intérêt à te conserver, il y a beau jour que je t'aurais tuée comme j'ai tué ton père.

— Vous mentez, mon père n'est pas mort !

Larcher parut en proie à une émotion extraordinaire.

Il s'oublia et soudain :

— Qui donc a pu..., commença-t-il.

Le sang-froid lui revint et il n'acheva pas.

(A suivre.)

ne peut plus durer longtemps. Avant la fin de l'année peut-être, elles seront aux prises pour se partager les dépouilles de l'Empire démembré.

Telles sont les réflexions de M. Jules Delahaye, dans la *Libre Parole* de ce jour.

C'est aussi le sentiment d'un grand nombre de journaux italiens et allemands.

NOUVELLES DU MATIN

Les événements de Crète. — Le corps expéditionnaire grec continue imperturbablement ses opérations dans l'île de Crète. Le colonel Vassos a fait procéder, au nom du roi, aux élections municipales. Il installe des maires dans les villes et les villages. Il agit partout, excepté dans les quatre villes occupées par les puissances.

Les beys crétois, autrement dit les notabilités turques de l'île, préfèrent se rendre aux troupes régulières grecques, plutôt qu'aux insurgés.

Dans les combats qui ont eu lieu dimanche à Akrotiri, cinq chrétiens ont été tués, dix blessés.

Les musulmans assiégés dans le fortin de Voukolies par les insurgés crétois sont parvenus à franchir, dans la nuit de jeudi, les lignes des assaillants et à rentrer à la Canée.

Une députation de la communauté musulmane de Candie a déclaré aux consuls qu'elle accepterait toute solution de la question crétoise qui serait arrêtée par les grandes puissances, excepté l'annexion de l'île à la Grèce. Naturellement! La Turquie se trouve toujours bien de l'aplatissement des puissances devant elle.

L'Autriche se hâte maintenant d'envoyer ses navires dans les eaux de Crète, alors qu'elle n'aurait qu'à laisser faire les Grecs. Trois navires et un torpilleur sont, en effet, partis jeudi de Pola, ainsi que le cuirassé *princesse Stéphanie*, ayant à son bord le contre-amiral Hinke.

LA CHASSE AUTREFOIS

et l'appauvrissement de notre faune

La deuxième séance, organisée par le Comité des conférences, a été donnée par M. le professeur Musy sur *la chasse autrefois et l'appauvrissement de notre faune*.

Il a utilisé, pour ce travail, les notes prises dans différentes archives par le R. P. Appollinaire, et celles de M. Max de Techtermann, publiées par M. F. R. dans la *Liberté* du 23 février et du 2 mars 1895. M. l'archiviste Schneuwly lui a aussi considérablement facilité ses nouvelles recherches aux archives de l'Etat.

Après avoir dit un mot des anciennes ordonnances concernant la chasse, M. Musy nous montre l'organisation des battues destinées à traquer les fauves, l'ours et surtout le loup. En voici un exemple :

Le 20 février 1698, les gens de Corsier, près Vevey, décident de faire la chasse au loup et la fixent au 26 du même mois. Ils y invitent les gens de Lausanne, Lutry, Cully, Saint Saphorin, Saint-Léger, Bionay, puis les bailliages d'Attalens, de Rue, les paroisses de Mézières, de Semsales, de Châtel Saint-Denis. Le 22 mai, le noble bailli de Châtel et M. le lieutenant décident de se rendre à cette invitation. Tout homme portant arme, sauf les *fretiers* (fromagers), sera obligé d'y prendre part et l'on convoquera encore les gens de Vaulruz et de Semsales.

Tous les détails sont prévus et l'on donne les noms de tous ceux qui devaient commander une escouade.

Le nombre des localités convoquées étant donné, il est facile de se représenter la mise en scène.

Cependant le bailli de Châtel craint les braconniers, et cette crainte se manifeste dans l'ordre suivant : « Tous ceux qui auront des fusils seront obligés de les prendre et *personne ne tirera que sur la bête qu'on poursuit.* »

D'après la liste des récompenses accordées pour fauves tués et pour pièces de gros gibier apportées à Messeigneurs, on peut fixer approximativement l'époque de la disparition de quelques espèces.

1° L'histoire ne nous dit rien du CASTOR, mais nous en trouvons les restes dans les palafittes du lac de Morat. La *Bibera* ou *Biberbach*, qui sort des marais de Chiètres pour se déverser dans le lac, doit certainement son nom à des colonies de cet intéressant rongeur.

2° L'OURS a été assez commun dans le canton, surtout entre Planfayon, Bellegarde et Charmey, dans le courant du XVI^e^ siècle. Il en a disparu totalement dans le courant du XVII^e^ siècle ; le dernier paraît avoir été tué à Barberêche en 1698.

3° LE CERF abondait aux XV^e^ et XVI^e^ siècles, il a disparu dans la première moitié du XVIII^e^.

4° LES LOUPS *étaient très nombreux* dans le courant du XV^e^ et du XVI^e^ siècles, *ils* diminuèrent dans le courant du XVII^e^ et c'est dans ce siècle que s'organisaient les grandioses battues dont nous avons parlé. Au XVIII^e^ siècle, les loups étaient devenus rares et si un ou deux ont été tués dans ce siècle, ils s'étaient sans doute égarés sur notre territoire.

Ils étaient surtout tués par les gens de Muschels (Saint-Sylvestre), Marly, Chevrilles, Dirlaret, Guggisberg, Bellegarde, Semsales, etc., puis dans la Broye par ceux de Domdidier et de Montagny.

En 1508, un loup fut tué aux portes de la ville près de Saint-Léonard.

5° Le dernier LYNX fut tué dans le voisinage de Charmey en 1826.

6° LE SANGLIER est surtout mentionné dans le courant du XV^e^ et du XVI^e^ siècles, mais il ne disparut que vers le commencement de ce siècle, pendant lequel quelques individus isolés ont encore été tués. Il avait *établi son domicile dans plusieurs forêts de* chênes, entre autres, dans les environs de Vuissens, de Courtion et de Chandon.

7° Enfin, LE CHAT SAUVAGE doit avoir disparu depuis assez longtemps, quoi qu'on ait prétendu en avoir tué un au Moléson il y a quelques années et deux au Vully en 1890 et 1891. C'était peut-être des chats redevenus sauvages.

8° LE BOUQUETIN n'a, sans doute, jamais habité les Alpes fribourgeoises.

9° LE CHEVREUIL *n'a jamais été bien* abondant et il suffirait d'une imprudence pour le faire disparaître.

Depuis cinq siècles, la classe des mammifères s'est donc appauvrie au moins de sept espèces.

S'il était possible de retrouver les menus d'un certain nombre de dîners des siècles passés, il serait peut être possible de faire *un travail semblable pour les oiseaux* ; mais il serait, sans doute, difficile de garantir l'exactitude du nom des espèces.

FRIBOURG

ÉLECTIONS PAROISSIALES

On nous communique les listes des candidats aux élections paroissiales de dimanche, dans deux quartiers de notre ville. C'est la confirmation pure et simple des conseils sortants.

Paroisse de Saint-Nicolas

Hip. Weck, banquier.
Jos. Rœtzo, anc. cons. com.
Ph. Guidi, anc. cons. com.
Charles Monney, receveur d'Etat.
Alex. Wuilleret, greffier.

Rectorat de Saint-Pierre

Pierre Winkler, anc. cons. com.
François Jæger, négociant.
Aloïs Hartmann, receveur de l'Evêché.
Sigismond Egger, marchand de bois.
Antoine Perriard, rentier.

Nous ne croyons pas qu'une lutte s'engage sur ces candidatures, bien que la liste du rectorat Saint-Pierre, où les conservateurs forment les deux cinquièmes des électeurs, ne leur abandonnent qu'*un seul* candidat de leur opinion. Il aurait été peut-être opportun de ne pas maintenir dans cette liste un homme qui, en public, traite les catholiques fribourgeois en bloc d'hypocrites et accuse nos paysans de faire leurs Pâques sans restituer les bois qu'ils volent.

Une question à propos des tramways

En vue de l'exécution prochaine des premiers travaux de notre ligne de tramways, serait-il permis de demander à qui de droit si l'on a songé à construire une route de dégagement pour la rue de Lausanne puisque, dit-on, la circulation des chars dans cette rue sera considérablement restreinte?

Un règlement de police, même très sévère, ne peut pas constituer un remède à la situation difficile qui se présentera dès la construction de la voie.

Les nombreux intéressés ont le droit d'exiger des compensations en échange des *inconvénients et des embarras de tous* genres que le nouvel état de choses va leur créer.

Aussi nous semble-t-il plus que jamais nécessaire d'attirer l'attention des autorités compétentes sur l'opportunité et l'urgence de construire la route des Alpes ou de procéder à la correction du Varis.

L'une ou l'autre de ces solutions *s'impose à bref délai.*

Un mot de réponse, s. v. pl. !

UN ACTIONNAIRE DU TRAM.

Mises des Faverges. — Voici le résultat des mises des vins de l'Etat de Fribourg, dans les enchères d'hier.

VIN DE LA CAVE DES FAVERGES

M. Raboud, Charles, à Romont, vase N° 5, *4,900 litres, prix 65 centimes.*

M^me^ Weber, à Berne, vase N° 6, 7,900 litres, prix 69 centimes.

MM. Corminbœuf, à Marly, Delley, à Fribourg, vase N° 9, 5,850 litres, prix 62 cent.

Hoirs Pilloud, à Fribourg, vase N° 10, 8,550 litres, prix 61 ½ centimes.

MM. Corminbœuf, Ansermet, Bonny, à Estavayer, vase N° 15, 3,700 litres, prix 66 centimes.

MM. Burgisser, à Murist, Corminbœuf, à Ménières, vase N° 16, 3,200 litres, prix 58 centimes.

MM. Aeschbacher et Schaller, à Morat, vase N° 17, 3,000 litres, prix 65 ½ centimes.

Hauterive, Ecole normale, vase N° 18, 2,600 litres, prix 65 centimes.

MM. Sapin, à Autigny, Marchon, à Vuisternens, vase N° 19, 2,000 litres, prix 67 c.

MM. Gumy, à Rosé, Galley, à Posieux, Piller, à Noréaz, vase N° 20, 1,900 litres, prix 70 centimes.

Total, 43,600 litres.

VIN DE LA CAVE D'OGOZ

M. Grand, à Sales, vase N° 3, 6,750 litres, prix 50 centimes.

M. Bidlingmeyer, à Chexbres, vase N° 5, *3,200 litres, prix 56 ½ centimes.*

Hôtel-de-Ville, à Châtel-Saint-Denis, vase N° 6, 3,450 litres, prix 55 centimes.

Hoirs Pilloud, à Fribourg, vase N° 7, 5,400 litres, prix 50 ½ centimes.

MM. Marchon, à Vuisternens, Guisolan, à *Noréaz*, vase N° 11, 4,650 litres, prix 55 centimes.

M. Bidlingmeyer, à Chexbres, vase N° 10, 3,650 litres, prix 55 ½ centimes.

MM. Ducry, à Dompierre, Verdon, à Saint Aubin, Corminbœuf, à Bulle, vase N° 9, 2,200 litres, prix 53 ½ centimes.

MM. Galley, à Ecuvillens, Blanchard, à Matran, vase N° 8, 2,150 litres, prix 51 c.

Total, 31,400 litres.

VIN DE LA CAVE D'EPESSES

MM. Schaller, à Morat, et Guisolan, à Noréaz, vase N° 11, 4,500 litres, prix 46 c.

MM. Jonin et Cavin, à Moudon, vase N° 13, 3,480 litres, prix 54 centimes.

MM. Bidlingmeyer et Grandchamp, à Chexbres, vase N° 23, 1,360 litres, prix 66 c.

Le nouveau barrage de la Sarine. — Les études préparatoires en vue d'obtenir de nouvelles forces électriques sont *très avancées.*

Comme on sait, le barrage actuel de la Sarine, malgré les nouveaux dynamos introduits par l'administration des Eaux et Forêts, ne peut plus suffire aux demandes toujours plus nombreuses de l'industrie fribourgeoise.

L'Etat de Fribourg, qui tire de brillants bénéfices de l'entreprise des Eaux et Forêts, songe donc à étendre l'activité de cette entreprise et à lui ouvrir de nouveaux *débouchés.*

On capterait la Sarine près du pont de Tusy, dans le voisinage de Pont-la-Ville et l'on conduirait les eaux par un tunnel de 9 à 12 kilomètres (selon le plan qui prévaudra) jusque dans le voisinage d'Hauterive. On obtiendrait ainsi une chute de 2,40 mètres, ce qui *produirait une force approxi*mative de 6,000 chevaux, soit cinq fois plus considérable que celle du barrage actuel. Les frais de cette entreprise s'élèveraient à 2,800,000 francs. Au taux que l'Administration des Eaux et Forêts retire actuellement des forces du barrage, ce capital serait assuré d'un rendement d'au moins 8 %, pour le cas où la plus grande partie de la force serait placée.

Déjà un consortium s'est constitué dans la Broye vaudoise, sous les auspices de M. Lecoultre, syndic d'Avenches. Ce syndicat, comprenant de nombreuses communes intéressées, assurerait à l'entreprise un placement immédiatement de 1,000 à 1,500 chevaux. Cela suffirait pour rentrer le capital de construction. Les 3,500 autres chevaux restants constitueraient une réserve dont le produit serait un bénéfice net pour l'Etat.

A Morat et dans toute la Broye, de Chiètres à Estavayer, on salue ce projet avec faveur.

Afin qu'il n'y ait pas d'aléa et que le Grand Conseil puisse se rendre un compte *exact du coût et des risques financiers de* l'entreprise, le Conseil d'Etat a ouvert un concours pour les travaux. Les députés auront sous les yeux les prix des soumissions. Ils pourront se prononcer d'autant plus en connaissance de cause que l'Administration des Eaux et Forêts a derrière elle une dizaine d'exercices fructueux et rémunérateurs. L'expérience est concluante.

Notariat. — Nous apprenons que M. *Fernand Torche*, président de tribunal, à Estavayer-le-Lac, vient de subir avec succès ses examens de notaire.

Nos félicitations. Nous n'attendions, du reste, pas moins de ce magistrat éclairé et laborieux.

La représentation du petit Lord. — A la bonne heure! Voilà une pièce que *l'on peut voir et admirer.* La troupe Baret *a obtenu, hier soir, dans notre théâtre*, un succès complet et, certes, bien mérité.

Le thème est tiré, comme on sait, du roman anglais de Francis Burnett. Il a été adapté à la scène par MM. Jacques Lemaire et Schurmann. C'est une aventure familiale très simple, exempte de passion inavouable, mais bien touchante et adroitement combinée. Un vieux duc d'Angleterre, un de ces lords froids, bourrus, égoïstes, dont la fière Albion nous fournit les types les plus réussis, *a perdu ses trois fils.* Il ne lui reste plus qu'un petit fils élevé en Amérique par sa mère, personne de commune extraction mais de noble caractère, à qui l'orgueilleux lord n'a jamais pardonné d'avoir épousé son fils cadet.

Ce dernier, un vaillant soldat, est mort sans que le duc ait daigné s'occuper de *lui.* Il ne se souvient de la veuve éplorée que lorsque la mort de ses deux fils aînés le prive d'héritiers. Et comme il tient à transmettre *à un descendant* la couronne ducale des Dorincourt, il se décide à rappeler d'Amérique l'enfant du fils abandonné, un jeune bambin de onze ans. Mais il n'entend pas que sa mère habite avec lui; il servira à *celle ci une rente pour qu'elle vive à dis*tance du château ducal.

L'héroïsme de cette mère, la grâce du jeune enfant finissent par vaincre le cœur de bronze du vieux duc. Parlerons-nous de l'autre femme exotique qui s'en vient réclamer l'héritage au nom d'un autre fils? Un instant la situation se corse étrangement et atteint les hauteurs d'un drame empoignant.

Le public a suivi avec un intérêt croissant les scènes tantôt comiques, tantôt tragiques de cette action si diverse dans son apparente uniformité. L'illusion était complète, grâce au jeu si vivant, si vécu, *si naturel des principaux personnages*, qui étaient vraiment entrés tout entiers dans la peau de leur rôle. Peut-on se figurer mieux, par exemple, le vieux lord goutteux et irascible, tel que le représentait M. Pierre Berton? Et M^lle^ Parfait, la jeune artiste, dans le rôle du petit lord, n'a, certes, pas volé son nom ; c'était la perfection du genre ; l'auditoire se sentait électrisé à mesure que les gentillesses et les grâces de cet enfant d'une mère chevaleresque réussissaient à fondre les glaces du grand père ducal.

M^lle^ Jeanne Dulac s'est montrée aussi bien digne, bien pathétique dans le personnage de M^me^ Errol. Et l'épicier Hobbs n'était-il pas croqué sur le vif par M. Monval, avec sa grosse bonhomie de bourgeois américain! Bref, il n'y a que des éloges à décerner à toute la troupe, et nous serons d'accord avec le nombreux public d'hier soir en disant à la troupe Baret : Merci et revenez.

MOTS POUR RIRE

Boireau ne retrouve pas son journal que sa bonne lui prend quelquefois, impatiente de *lire le feuilleton. Il interroge* sa domestique :

— Sophie, vous n'avez pas pris mon journal?

— Non, monsieur.

— C'est bien vrai?

— Oh! Monsieur pense bien que je ne voudrais pas faire un malheur pour si peu de chose. J'ai justement lu dans le dernier numéro: « Les gens dont la bonne ment expirent à la fin du mois. »

Observatoire météorologique de Fribourg

Les observations sont recueillies chaque jour à 7 h. du matin, 1 et 7 h. du soir

BAROMÈTRE

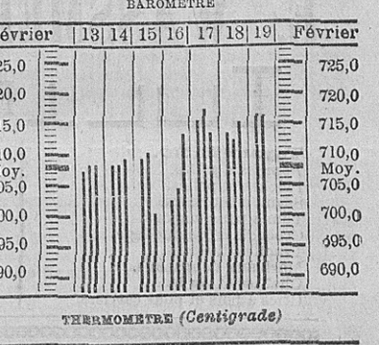

THERMOMÈTRE *(Centigrade)*

Février	13	14	15	16	17	18	19	Février
7 h matin	4	4	5	2	2	0	—2	7 h matin
1 h. soir	9	11	7	4	6	7	10	1 h soir
7 h. soir	6	7	3	4	3	5		7 h. soir

M. SOUSSENS, *rédacteur*

Les changements d'adresse, pour être pris en considération, devront être accompagnés d'un timbre de 20 centimes.

Avis aux abonnés de l'éclairage électrique

MM. Genoud et Cie, Usine de Montbovon, avisent leurs abonnés, *que l'éclairage sera interrompu pendant* **2 à 3 jours** pour des changements **jugés nécessaires** aux transformateurs. 340

AVIS & RECOMMANDATION

La soussignée a l'avantage d'informer l'honorable public de la ville et de la campagne qu'elle a pris, sous son nom, la suite **du commerce de voitures.**

Elle saisit cette occasion pour remercier les clients de la confiance accordée à son mari décédé et les prie de bien vouloir la reporter sur elle.

Se recommande,

Me veuve Lina TSCHABOLD,

316 rue des Alpes, 49, Fribourg.

VINS N'achetez rien sans avoir consulté le **catalogue,** envoyé gratis sur demande, des **DOCKS de PARIS,** *50, rue Etienne-Marcel, Paris.* 214

Magasin d'ornements d'églises

J. Cardinaux, Grand'Rue

FRIBOURG

Confection d'ornements

Candélabres, chandeliers, vases sacrés

Ceintures, barrettes, chapeaux

CIERGES

Dépôt de couronnes mortuaires et de fleurs du Couvent de la Maigrauge.

BAUME-VICTORIA

POMMADE CICATRISANTE

Se recommande spécialement contre les **rougeurs** et les **écorchures** des enfants, **inflammations** de la peau, **hémorrhoïdes,** engelures, etc., etc. — 1 fr. le pot. 21-20

Dépôt : **Pharmacie Th. Stajessi,** *Rue de Romont, FRIBOURG.*

En vente à l'Imprimerie catholique, FRIBOURG

LA VIE DES SAINTS

par PRADIER

Broché parchemin. Prix : 6 fr.

Reliure percaline, tranches dorées. Prix : 7 fr.

E. WASSMER, Fribourg

TUILE Fers de construction

Tuyaux en fer.
Pompes à puits.
Pioches et pelles.
Seaux à mortiers.
Tamis pour maçons.
Crochets d'échafaudage.
Truelles diverses.
Marteaux de maçons.
Chaînes et cordes.
Crics à bois et pour carriers.
Pompes à purin.
Bascules décimales.
Grillages galvanisés.
Herses pour prairies.
Buanderies.
Outils américains:
Machines agricoles.
Ronces artificielles.
Machines à couper le pain.
Ustensiles de ménage 137-97

En face de Saint-Nicolas

GANTS chevreau
GANTS mousquetaire
GANTS fourrés
GANTS soie et laine
ARTICLES de toilette

PORTE-monnaie
BROCHES. Peignes
BRETELLES. Eponges
CRAVATES et cols
COLS ecclésiastiques

P. ZURKINDEN, Coiffeur-Parfumeur

MOIS DE SAINT JOSEPH

MOIS DE SAINT-JOSEPH, contemplation de ses gloires et imitation de ses vertus, par l'abbé PÉRIGAUD. — Prix : **80** cent.

VERTU MIRACULEUSE du Cordon de Saint-Joseph.— Prix **10** c.

MOIS DE SAINT-JOSEPH, illustré. Prix : **15** cent.

COURTES MÉDITATIONS pour le Mois de Saint-Joseph. — Prix : **35** cent.

DEVOTION A SAINT JOSEPH, par le P. PATRIGNANI. — **1** fr.

ANNEE MISÉRICORDIEUSE DE SAINT JOSEPH, par le R. P. HUGUET. — Prix : **2** fr **50.**

PRÉROGATIVES DU GLORIEUX SAINT JOSEPH, par le P. TURRIAN LE FEBVRE de la Compagnie de Jésus. — Prix : **50** cent.

MOIS DE MARS POUR TOUS. — Prix : **15** cent.

SAINT JOSEPH, Patron de l'Eglise universelle. — Prix : **15** cent.

LE GLORIEUX SAINT JOSEPH, par le P. H. SAINTRAIN, Rédempt., relié en toile, tranche rouge. — Prix : **1** fr. **50.**

MOIS DE SAINT JOSEPH, par le R. P. LEFÈBRE.— Prix : **2** fr. **50.**

GUIRLANDE A SAINT JOSEPH, par J.M.A., illustrée.—**90** cent.

MOIS DE SAINT JOSEPH, extrait des écrits du P. EYMARD. — Prix : **90** cent. broché ; **1 fr. 60** relié.

SAINT JOSEPH, protecteur, guide et modèle de la jeunesse chrétienne. — Prix : **15** cent.

MOIS DE SAINT JOSEPH, par l'abbé A. MARANDAT.— Prix : **1** fr. **50.**

SAINT JOSEPH, patron de l'Eglise, sa grandeur et son pouvoir, par le P. BOYLESNE, S. J. — Prix : **1** fr. **50.**

ÉLÉVATIONS A SAINT JOSEPH, pour tous les jours du mois de mars, par Aug. LARGENT. — Prix : **3** fr.

L'ARTISAN DE NAZARETH, ou *Mois de Saint-Joseph* des personnes vivant dans le monde, par l'abbé SALESSE. — — Prix : **1** fr. **25.**

SAINT JOSEPH, protecteur de l'Eglise, par C. VERHÆGE. — **2** fr. **50.**

VIE DE SAINT JOSEPH, par l'abbé P***. — Prix : **1** fr.

SAINT JOSEPH, époux de la Vierge Marie, par le P. BOUFFIER. — Prix : **1** fr. **75.**

En vente à l'Imprimerie catholique.

AVIS

Le soussigné avise les agriculteurs qu'il recevra ce printemps des **pommes de terre** de l'Etranger pour plantations. Il prie les amateurs de faire les commandes au plus vite chez :

Jean-Simon GROSSRIEDER,
rue du Tir, 270,
337 **FRIBOURG.**

Location de domaine

Sis à Rueyeres-les-Prés, à proximité des villes d'Estavayer-Payerne, il comprend 24 poses de terre cultivable avec deux bâtiments distincts, dans une situation agréable.

Ce domaine, en bon état et en partie attenant aux bâtiments, offre à tout preneur sérieux des garanties d'affaires.

Eau intarissable, nombreux arbres fruitiers.

Entrée à volonté jusqu'en mai.

S'adresssser à **J. Butty,** rue de Lausanne, 124, **Fribourg.** 338

Un garçon

intelligent, sachant les deux langues, peut entrer comme commissionnaire dans la

Librairie de l'Université,
260 rue de Lausanne, 65.

CONFITURES

de Saxon

AVIS AUX MÉNAGÈRES !

Les Confitures à la portée de toutes les bourses. Remplacez la mélasse, la mielline par les

confitures des familles

Saxon

Coings, pruneaux, reines-claude, pêches, tutti-frutti, abricots.

Dépôt général pour Fribourg :
Mlle E. Savoy. 327

Demandez échantil. des meilleures
MI-LAINES DE BERNE
à *Walther Gygax, fabricant, Bleienbach*

PHTISIE !

Le remède le plus efficace contre la Phtisie le

Créosotal

découvert et fabriqué par la maison Heyden, à Radebeul, près Dresde, est le **seul** produit de son genre qui a servi aux expériences médicales dans tous les pays.

Prendre garde aux imitations et demander « Marque Heyden ».

Le prix a été réduit comme suit :

100 grammes : 7 fr. 50 ;
250 grammes : 18 fr. 50.

Dépôt direct à la **Pharmacie Porcelet, à Estavayer,** qui se charge aussi d'expéditions par la poste. 317

On offre à louer

pour la saison ou pour l'année, à **Villars-les-Joncs,** un logement composé de 5 chambres, cave, galetas, buanderie et avec un carré de jardin.

S'adresser à **Albert Wicky,** à **Villars-les-Joncs.** 321

VENTE JURIDIQUE

L'office des poursuites de la Sarine fera vendre le *25 février 1897,* dès *les 11 heures du matin,* au domicile de *Pierre Perritaz, à Villarlod,* 4 vaches, une génisse et environ 2,000 pieds de foin.

Fribourg, le 16 février 1897. 322

ON DEMANDE

à louer une boulangerie, en ville ou en campagne, entrée immédiate.

S'adresser à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler, Fribourg,* sous H571F. 330

Second charretier

est demandé pour un grand domaine du canton de Genève.

Entrée le 1er mars

S'adresser par lettre en indiquant références à *l'agence agricole* **Seippel et Collet,** 4, Boulevard du Théâtre, *Genève.* 333

A LOUER

à un ménage sans enfant, pour courant mars ou plus tard **un logement** de 2 chambres et cuisine.

S'adresser à l'agence de publicité *Haasenstein & Vogler, à Fribourg,* sous H316F. 319

On achète soldes en tous genres, fonds de magasin, etc., argent comptant. Adres. offres S. G. 137, poste restante, Lausanne. 245

Madame veuve L. BOURQUI

tailleuse pour dames

demande des *apprenties.*

S'adresser à son domicile, **rue de Lausanne, No 126, à Fribourg.** 254

Apprenti

ON DEMANDE

pour un bureau

un jeune homme

de 14 à 16 ans, bien élevé, actif et intelligent, ayant si possible quelques connaissances de l'allemand et une bonne écriture.

Rétributions immédiates.

Ecrire sous H3000V, à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler, Fribourg.* 266

A VENDRE

une bonne *chienne d'arrêt,* une excellente *chienne courante* et une *chienne race Saint-Bernard,* très bonne pour la garde.

S'adresser à **Oberson, garde-pêche,** à **Matran.** 309-230

Mises publiques

Mercredi 24 février, dès 10 heures du matin, à l'office des poursuites du Lac, à Morat, il sera vendu en mises publiques, 14 montres argent et métal, un grand régulateur, 2 réveils, 1 table, 2 miroirs, 2 portraits.

Morat, le 16 février 1897. 331-230

Le préposé aux poursuites :
P. NICOLET.